

Zone humide d'Egletesnil : une alliée pour la gestion des crues et pour la biodiversité face au changement climatique

Porteur de projet : Syndicat Mixte de Bassins Versants Saône Vienne Scie (76)

La restauration de cette zone humide de 16 ha illustre un service essentiel rendu par ce type de milieu, l'expansion des crues. Ainsi le marais d'Egletesnil (Seine-Maritime) participe à l'écrêtement des crues de la Saône en la laissant déborder, tout en offrant des habitats accueillants pour une biodiversité retrouvée.



Arasement de merlons

Tout a commencé avec une étude hydraulique de la vallée de la Saône, pilotée par le syndicat mixte de bassins versants Saône Vienne et Scie, il y a presque 8 ans. Elle concluait à l'opportunité de réaliser une zone d'expansion des crues de la Saône, sur le territoire de Biville-la-rivière, au sein du marais d'Egletesnil. Samuel Comont, technicien milieux aquatiques du syndicat, en charge de l'entretien, de la gestion et la restauration des milieux aquatiques fut le premier témoin de la restauration de cette zone humide.

L'agence de l'eau a octroyé une aide financière de 80 %, soit environ 192 000 € HT pour un coût total de travaux retenus de 240 000 € HT pour la restauration hydroécologique du marais d'Egletesnil.

De l'enjeu hydraulique à la qualité de l'eau et à la biodiversité

L'enjeu hydraulique est bien identifié : protéger des personnes et des biens, stocker de l'eau naturellement dans les fonds de vallée et augmenter la capacité d'expansion de crues. « Des enjeux hydrauliques précis ont été le point de départ nécessaire pour avancer ensuite sur des enjeux plus larges : enjeux écologiques et de changement climatique » souligne Samuel Comont. La suppression des merlons,



Décapage des atterrissements

l'arasement des talus entre la rivière et les zones humides vont permettre à la Saône en crue de s'épandre librement dans le fond de vallée. D'après Samuel Comont ces aménagements fondés sur la nature sont essentiels et « *peuvent résonner dans la tête de beaucoup de maîtres d'ouvrage à l'échelle de notre territoire.* »

L'enjeu écologique s'élargit à l'augmentation de la biodiversité par la restauration d'habitats et de leurs fonctionnalités. Cependant, il faut laisser passer un certain temps afin que « la nature reprenne ses droits » pour observer ces impacts positifs sur la biodiversité.



Déblaiement pour création d'une zone humide

Par ailleurs, l'enjeu « qualité des eaux de surface » a amené le maître d'ouvrage à définir un programme d'actions en hydraulique douce sur le sous-bassin versant de la Fontaine du Raux, afin de limiter les ruissellements agricoles, dommageables pour le marais d'Eglemesnil : le ruissellement agricole provenant du plateau et ses coteaux transporte une quantité importante de limon provoquant des dépôts en fond alluvial, altérant la qualité des milieux humides. L'évacuation d'un atterrissement issu de ce ruissellement a en outre permis de restaurer le caractère humide d'une surface de 0,6 ha.



Création noue ZEC Petite Ville

Une des actions phare de ce projet : le décaissement d'une surface de 0,8 ha par suppression d'anciens remblais. Enfin, une noue a été créée dans une parcelle afin d'accroître la capacité de stockage de la prairie humide.

Une Ore (obligation réelle environnementale) pour soutenir le pâturage extensif

Ce projet comporte également un aspect socio-économique fort. Le travail entre les éleveurs, les propriétaires et les responsables des travaux, afin de conserver les prairies et de modifier leur mode de gestion, a abouti à la signature d'une Obligation Réelle environnementale (ORE), convention signée pour 30 ans entre le syndicat mixte des bassins versants (le maître d'ouvrage), les propriétaires et les éleveurs. C'est une façon de garantir le pâturage extensif et la protection des aménagements.



Restauration Fontaine du Raux

Vis-à-vis du changement climatique, Samuel Comont conclut « *c'est peut-être une goutte d'eau mais cela y contribue. Il est toujours difficile de mesurer l'impact, ce qu'on a pu gagner pour s'adapter au changement climatique.* »

Le projet en chiffres

Cette restauration représente au total :

- 2 ha de zones humides restaurées
- 14 ha de reconnexion entre lit-mineur et lit-majeur
- un cours d'eau restauré sur 1 125 mètres linéaires

L'agence de l'eau soutient ce projet en accordant une aide financière de 80 % soit 192 000 euros HT, pour un coût total de travaux retenus d'environ 240 000 euros HT.

Les projets à venir ?

Le syndicat vient d'acquérir une parcelle de 6 ha de fond de vallée à St Aubin-sur-Scie sur laquelle un projet de restauration de la zone humide va être effectué.

Rendez-vous dans 5 ans pour la suite des travaux de restaurations ! ■



Talus des berges

Syndicat Mixte de Bassins Versants Saône Vienne Scie (76)



SIEGE

Agence de l'eau Seine-Normandie
51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. 01 41 20 16 00

RESTONS CONNECTÉS SUR
www.eau-seine-normandie.fr



Le changement climatique est le défi mondial de notre siècle que nous devons relever ensemble sur tous les plans : environnemental, économique, social, culturel, sanitaire... Notre environnement va changer, l'eau va devenir plus rare et les événements extrêmes plus fréquents. Il faut donc repenser nos pratiques et nos modèles à toutes les échelles pour rendre nos territoires plus résilients et solidaires, sachant s'adapter aux événements climatiques extrêmes comme aux mutations profondes et progressives.

La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée à l'unanimité en décembre 2016 par le comité de bassin Seine-Normandie et le préfet coordonnateur de bassin invite à s'engager dès aujourd'hui pour préserver les ressources en eau et assurer un cadre de vie sain et des écosystèmes résilients.



[Vous aussi, signez la déclaration d'engagement pour l'adaptation au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie](#)